

LE BERGER DAUBENTON: ENCORE UNE LÉGENDE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE...(1)

On lit dans l'*Essai sur l'Histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, par J.-B. Biot (Paris, an XI, 1803, in-16), p. 54:

“Malgré tant de services rendus par les sciences, les savants n'étaient pas moins persécutés: les plus célèbres étaient les plus exposés. Le vénérable Daubenton n'échappa à la proscription, que parce qu'ayant composé un ouvrage sur l'amélioration des troupeaux, on le prit pour un simple berger”.

Voilà, résumée en quelques mots, la légende que je me propose de soumettre à un examen critique.

Cette légende, c'est Cuvier qui l'avait mise en circulation trois ans auparavant, dans sa *Notice historique sur Daubenton*, lue à la séance publique de l'*Institut national de France* du 15 germinal an VIII (Paris, Baudouin, in-4°). On y lit, p. 23:

“Il avait acquis par ces travaux [sur les moutons et les laines] une espèce de réputation populaire qui lui fut très utile dans une circonstance dangereuse. En l'an II, à cette époque déjà bien éloignée de nous où, par un renversement d'idées qui sera longtemps mémorable dans l'histoire, la portion la plus ignorante du peuple eut à prononcer sur le sort de la plus instruite et de la plus généreuse, l'octogénaire Daubenton eut besoin, pour conserver la place qu'il honorait depuis cinquante-deux ans par ses talents et par ses vertus, de demander à une assemblée qui se nommait la section des Sans-culottes un papier dont le nom tout aussi extra-ordinaire était certificat de civisme. Un professeur, un académicien, aurait eu peine à l'obtenir: quelques gens sensés, qui se mêlaient aux furieux dans l'espoir de les contenir, le présentèrent sous le titre de berger, et ce fut le berger Daubenton qui obtint le certificat nécessaire pour le directeur du Muséum national d'histoire naturelle”.

Avant d'aller plus loin, rappelons ce que c'était au juste qu'un certificat de civisme.

Bien des gens se figurent que l'obligation de se munir de ce que Cuvier appelle «*un papier au nom extraordinaire*» était, sinon une atteinte à la liberté, tout au moins une mesure vexatoire destinée à humilier les gens suspects d'aristocratie. En réalité, il s'agissait de tout autre chose que de ce qu'on serait porté à s'imaginer d'après des récits fantaisistes. Un homme dont l'opinion ne saurait être ici suspecte, Lanjuinais, s'est hautement déclaré partisan du certificat de civisme, dans la séance de la Convention du 5 février 1793, par la raison que cette mesure révolutionnaire «*avait paru dit-il nécessaire au salut public dans les circonstances difficiles qui nous environnent*». L'article 4 du décret du 8 février 1793 portait: «*Tous les fonctionnaires publics non élus par le peuple, et les employés payés des deniers de la République, seront tenus de justifier d'un certificat de civisme aux directoires de département*». Ce certificat devait être délivré par le Conseil général de la commune où résidait le fonctionnaire ou l'employé.

La petite scène racontée par Cuvier, où Daubenton est représenté comme non encore muni du certificat de civisme exigé par la loi, se place en frimaire an II (décembre 1793), ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Or, à cette date, il y avait longtemps que Daubenton, en réalité, s'était mis en règle avec les prescriptions du décret du 5 février 1793; élu par ses collègues directeur du Muséum d'histoire naturelle le 9 juillet 1793, il lui avait fallu, en cette qualité, présenter au ministre de l'Intérieur à deux reprises déjà, en juillet et en octobre, l'état trimestriel, certifié par lui, des dépenses de l'établissement; il n'avait pu obtenir l'ordonnancement des sommes revenant au Muséum, et, d'une façon générale, exercer ses fonctions, sans avoir, au préalable, demandé et obtenu un certificat de civisme.

(1) Lecture faite à l'Assemblée générale de la *Société de l'Histoire de la Révolution*, à la Sorbonne, le 23 mars 1902.

Ce certificat, nous venons de le voir, était délivré par le Conseil général de la commune et le Conseil n'avait pu qu'accorder avec le plus grand empressement ce témoignage d'estime à un savant devenu très populaire, non seulement car ses travaux et les services rendus à l'agriculture, mais par son patriotisme connu de tous et publiquement déclaré. D'ailleurs, le décret même qui avait réorganisé le Jardin des Plantes plaçait Daubenton et ses collègues sous la protection directe de la Convention; et qui eût osé élever le moindre doute sur le civisme du directeur de ce Muséum qu'elle venait de combler de ses marques de faveur? Veut-on savoir quels étaient les sentiments de la population parisienne à l'égard du Jardin des Plantes et des naturalistes qui l'habitaient? Voici ce qu'écrivait, en 1792, Bernardin de Saint-Pierre dans son *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des plantes de Paris*:

“Ce n'est pas à ma voix que vous devez vous rendre, c'est à celle du peuple. De tous les établissements nationaux, celui du Jardin des Plantes est le seul qu'il ait respecté, parce qu'il est seul à son usage, qu'on y donne des herbes médicinales à ses maux, et que c'est là que viennent s'instruire les savants qui viennent les soulager”.

Bien loin que le Jardin des Plantes ait jamais été menacé par «une faction ennemie de l'ordre», comme l'a écrit sous la Restauration l'historien royaliste Deleuze, on peut affirmer que, si l'établissement avait pu courir un péril quelconque, le faubourg Saint-Marceau, qui était fier de le posséder, se fût levé comme un seul homme pour le défendre.

Mais comment se fait-il, puisque Daubenton s'était trouvé sans la moindre difficulté possesseur d'un certificat de civisme aussitôt qu'il en avait eu besoin, qu'en frimaire an II il se présenta à l'assemblée de sa section pour en demander un?

Voici ce qui s'était passé. Un décret de la Convention du 20 septembre 1793 avait ordonné que, pour remédier à des abus qui s'étaient produits, les certificats de civisme accordés jusque-là seraient révisés par les Comités de surveillance, ou Comités révolutionnaires. En conséquence, le Conseil général de la commune de Paris prit, le 12 frimaire an II, un arrêté portant que tous les certificats de civisme délivrés jusqu'à ce jour seraient regardés comme nuls; que tous les citoyens tenus d'en avoir devraient présenter leur demande au Comité révolutionnaire de leur section, lequel en ferait son rapport à l'assemblée générale de la section; et que, si l'assemblée générale accordait le certificat, le requérant le présenterait au Comité révolutionnaire pour obtenir le visa de celui-ci.

Il fallut donc que Daubenton, comme tous les fonctionnaires, fît remplacer son certificat périmé par un certificat nouveau, et s'adressât, pour l'avoir, à sa section, qui était la section des *Sans-Culottes*.

Cuvier, vous l'avez vu, s'égaie à propos de ce nom «extraordinaire». Il n'y a vraiment pas de quoi. On sait qu'après le 10 août beaucoup de sections de Paris échangèrent les noms qu'elles avaient reçus sous la monarchie contre des appellations révolutionnaires: celle de la Place-Royale devint la section des Fédérés, celle du Roi de Sicile, la section des Droits de l'Homme, celle de l'Ile Saint-Louis, la section de la Fraternité, etc. Si la section du Jardin des Plantes prit alors le nom de section des Sans-Culottes, Bernardin de Saint-Pierre, moins aristocrate que Cuvier, va nous dire pourquoi: «*La section la plus pauvre de Paris est, je crois, celle du Jardin des Plantes, du moins à en juger par le nom, qu'elle a adopté, de section des Sans-Culottes: elle en est cependant une des plus patriotiques*».

Permettez-moi de vous citer un seul exemple à l'appui de cette assertion de l'ancien intendant du Jardin national des Plantes, que la section des Sans-Culottes était à la fois la plus pauvre et l'une des plus dévouées à la République. Je le trouve dans le *Moniteur*. Le 20 nivôse an II, une députation de cette section, conduite par le président de son assemblée générale, le citoyen Lemaire, présentait à la Convention un enfant de quinze ans et demi, André Pajot, qui, parti pour l'armée, on était revenu blessé; et voici en quels termes l'orateur raconte l'histoire de ce jeune brave:

“Il est fils unique, et son père est aux frontières: il a quitté sa mère le 12 mars dernier, pour courir à la défense de la République. Les commissaires chargés de l'enrôlement l'ont d'abord refusé à cause (le son jeune âge et de la petitesse de sa taille mais il leur observa que son patriotisme avait toute sa crue, que son amour pour la liberté ne serait jamais plus brûlant, et que, s'il était trop petit pour atteindre l'ennemi d'aussi loin que ses camarades, il tomberait sur lui pour le combattre corps à corps. En un mot, il versa tant de larmes et fit tant d'instances qu'il obtint de partir pour être tambour dans l'armée du Nord.

il s'est trouvé dans toutes les actions les plus chaudes, et la dernière fut auprès de Valenciennes, dans le bois de Bonne-Espérance là, de vingt tambours qui battaient la charge, dix-neuf furent tués d'abord, et cet enfant fut blessé d'une balle au milieu de la jambe. Le combat dura quatre heures encore après sa blessure, et, sans songer à sa douleur, il continua de battre la charge sans interruption, jusqu'à la déroute entière des esclaves”.

Mais ce n'est là que la première moitié de l'histoire de Pajot. A l'intrépidité vont s'ajouter la sensibilité et la bienfaisance. Le jeune tambour est renvoyé à Paris en congé de convalescence, et se présente à sa section:

“L'assemblée générale, connaissant les besoins et le dénuement dans lesquels il était revenu de l'armée, faisait une collecte en sa faveur. Dans cette même séance, on vint présenter deux enfants mâles qu'avait mis au monde, le jour même, une de nos concitoyennes, indigente et pauvre comme lui; à cette vue, transporté de joie, notre invalide de quinze ans leur a donné la moitié de sa collecte, qui ne s'est montée qu'à 147l. 6s. 3d., car les sans-culottes ne sont riches que de mœurs et de patriotisme”.

La Convention, émue, décréta que la conduite du jeune André Pajot serait mentionnée dans le *Recueil des actions héroïques et civiques* (2) et lui accorda un secours de 300 livres.

Vous voyez que cette «portion la plus ignorante du peuple», dont Cuvier parle avec tant de mépris, qu'il nous dénonce comme composée de *furieux* opprimant la «portion la plus instruite et la plus généreuse», était formée, au contraire, de gens qui avaient le cœur bien placé. Pour moi, ils me touchent et je les aime, ces braves sans-culottes, et les sarcasmes par lesquels on croit les ridiculiser ne me gênent nullement. N'est-ce pas un beau spectacle que de voir ces simples, ces vaillants, devenir les collaborateurs conscients des plus grands esprits du dix-huitième siècle, en offrant leurs bras et leurs vies pour la réalisation du haut idéal qu'avaient conçu les penseurs?

Quant à l'orateur qui avait parlé au nom de la députation, le citoyen Lemaire, ce n'était point un énergumène de carrefour: tout au contraire, c'était un lettré, un professeur du ci-devant collège du Cardinal Lemoine, collège destiné en l'an II à devenir, sous le nom d'*Institut des Sans-Culottes*, l'un des sept instituts dont le département de Paris venait de décider la création; et la Commission d'instruction publique du département, composée de Gohier, Lagrange, Berthelot, Garat, Richard et Halle, l'inscrivait en ce moment même sur la liste du personnel enseignant des instituts comme professeur de français (3).

Si j'ai ouvert cette longue parenthèse, c'est que le trait que je viens de raconter nous replace bien dans l'atmosphère ardente de l'époque il nous rappelle que nous sommes en pleine crise de fièvre héroïque, de cette fièvre dont l'âme de Cuvier - âme de fonctionnaire plutôt que de savant (4) - n'a jamais connu les généreux accès.

Revenons à Daubenton. Le digne octogénaire s'est donc rendu à la ci-devant église Saint-Nicolas du Chardonnet, où se réunit l'assemblée générale de la section des Sans-Culottes, cette même assemblée qui, le mois suivant, allait faire une collecte pour l'héroïque petit tambour. La *Société fraternelle*, qui tient ses séances dans le même local, vient attester, devant tous, les utiles travaux du vieux savant et son amour pour le peuple. Dans cette réunion de braves gens qui l'acclame avec enthousiasme, peut-on sérieusement soutenir que Daubenton ait couru le risque de se voir traiter comme un aristocrate? Croirons-

(2) L'histoire de Pajot ne figure pas dans ce *Recueil*. Les numéros 1 et 2 avaient déjà paru; dans les numéros 3 et 4, il ne se trouva sans doute pas de place et après le numéro 4, un nouveau plan ayant été adopté, le numéro 5 (le dernier) fut consacré aux exploits des armées du Rhin et de la Moselle.

(3) *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. IV, pages 627-633.

(4) Georges Cuvier fut sous Napoléon conseiller de l'Université, et chargé, de 1809 à 1813, de diverses missions pour la réorganisation de l'instruction publique, dans les pays italiens réunis à l'empire, puis en Hollande et dans les départements de la Basse-Allemagne, et enfin à Rome; sous Louis XVIII, devenu conseiller d'Etat, il fut à deux reprises président de la Commission de l'instruction publique, (fonction équivalente, à ce moment, à celle de grand-maître de l'Université), et sous Charles X directeur des cultes non-catholiques (il était protestant). Dans le domaine scientifique, attaché à la vieille orthodoxie biblique, Cuvier combattit avec une obstination passionnée les théories de Lamarck et celles de Geoffroy, ces précurseurs de Darwin qui, dès ce moment, avaient établi le principe de l'unité de composition organique et montré que les espèces sont variables et dérivent les unes des autres.

nous que ses amis, les « quelques gens sensés qui se mêlaient aux furieux dans l'espoir de les contenir », aient du recourir à une supercherie qu'aurait nécessitée le péril couru par le ci-devant académicien, et l'aient présenté à ces sans-culottes qui tous le connaissaient fort bien – comme un simple « berger », parce que le directeur du Muséum, si sa véritable qualité avait été soupçonnée, se serait vu refuser un certificat de civisme? Ajouterons-nous foi à l'invention de Biot, qui, renchérissant sur Cuvier, est allé jusqu'à prétendre que la tête de Daubenton aurait été menacée, si on l'avait reconnu pour un savant?

Non, nous n'accepterons pas un récit contre lequel le bon sens proteste.

Mais avons-nous, outre cette révolte de notre bon sens, quelque preuve directe qui puisse démontrer la fausseté de cette fable inepte?

Oui, et c'est Cuvier lui-même qui va nous la fournir. Il a publié, comme pièce à l'appui de son récit, l'extrait suivant du procès-verbal de l'assemblée de la section des *Sans-Culottes*, en le qualifiant de « *document utile pour l'histoire de cette époque funeste* »:

Copie figurée (sic) du certificat de civisme de Daubenton (5) - Section des Sans-Culottes:

Copie de l'extrait des délibérations de l'assemblée générale de la séance du cinq de la première décade du troisième mois de la seconde année de la République Française une et indivisible.

Appert que, d'après le rapport fait de la société fraternelle de la section des Sans-Culottes sur le bon civisme et faits d'humanité qu'a toujours témoignés Le Berger Daubenton, l'assemblée générale arrête unanimement qu'il lui sera accordé un certificat de civisme et le président suivi de plusieurs membres de la dite assemblée lui a donné l'accolade avec toutes les acclamations dues à un vrai modèle d'humanité ce qui a été témoigné par plusieurs reprises.

Signé: R.G. Dardel, président. Pour extrait conforme. Signé: Dômont, Secrétaire (7).

C'est ici que vous allez toucher du doigt, grâce à un détail qui a été pour moi un trait de lumière, l'erreur bizarre dans laquelle est tombée Cuvier. Ce détail, c'est le nom du citoyen qui présidait l'assemblée de la section. Ce nom était évidemment pour Cuvier celui d'un inconnu; car s'il eût su qui était celui qui le portait, il ne se fût pas risqué à parler des « ignorants » qui s'arrogeaient le droit d'y prononcer sur le sort des hommes « instruits ». Il a cru que ce président était lui-même un sans-culotte illettré, dupe d'un stratagème grossier, et qui, en donnant l'accolade à Daubenton, a cru embrasser un berger.

Or, celui qui présidait ce soir-là la section des *Sans-Culottes* n'était autre que le statuaire Robert-Guillaume Dardel, élève de Pajou; et il se trouve que cet artiste distingué eut justement à remplir, en l'an II, des fonctions analogues à celles dont Daubenton lui-même et les professeurs du Muséum étaient revêtus: proposé le 28 frimaire an II à la Convention par David pour faire partie du Conservatoire du

(5) La pièce n'est pas en réalité un certificat de civisme (les certificats de civisme ne restaient pas entre les mains du citoyen auquel ils étaient délivrés; ils étaient déposés à la maison commune), mais une délibération de la section portant que le certificat demandé sera accordé. On ne sait ce qu'est devenu l'original sur lequel Cuvier a fait sa copie. Je me suis adressé à ce propos à M. E.T. Hamy, qui a très obligeamment revu le dossier de Daubenton aux archives du Museum et a constaté que cet original ne s'y trouve pas. « *Cuvier, m'écrit-il, a bien pu avoir sous les yeux la pièce mentionnée dans sa Notice, mais c'est madame Daubenton sans doute qui la lui avait communiquée* ».

(6) Cette date soulève une petite difficulté: l'assemblée de la section est du 5 frimaire, tandis que l'arrêté de la commune relatif aux certificats de civisme n'est que du 12 frimaire. On peut lever cette difficulté de deux façons, en supposant: ou bien qu'en transcrivant la pièce, Cuvier a fait une erreur de copie, et qu'il faut lire deuxième décade ou troisième décade au lieu de première décade, ou bien qu'une première décision concernant les certificats de civisme, décision dont les journaux n'auraient pas parlé, aurait été prise par le Conseil général dans une séance antérieure à celle du 12 frimaire.

(7) Cuvier a tenu à reproduire les fautes d'orthographe et même les singularités d'écriture de l'original (*), œuvre d'un scribe peu lettré. C'est un procédé de polémique un peu puéril et qui ne prouve pas grand chose. Au dix-huitième siècle, l'orthographe des académiciens et des belles dames laissait aussi parfois beaucoup à désirer. Qu'on voie, par exemple, au tome II des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, p. 326, et au tome III, p. 63, deux billets de l'abbé Morellet, directeur de l'Académie française, et une lettre de Thérésia Cabarrus, comtesse de Fontenay.

(*) Les fautes et anomalies grossières n'ont pas été reproduites ici. (A.M.)

Muséum des beaux-arts, au Louvre, à cause de ses opinions républicaines et de son talent (8), il en devint membre le 27 nivôse, et fut par conséquent le collègue de Fragonard, de Wicar, de David Le Roy, de Varon, etc.; en 1796, il devint conservateur du Musée de Versailles. Il savait parfaitement qui était Daubenton, comme on peut bien le penser, et c'est en pleine connaissance de cause qu'il lui adressa les félicitations de l'assemblée.

Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi donc, me demanderez-vous, dans l'extrait du procès-verbal de la section, le vénérable naturaliste est-il appelé *le berger Daubenton*?

L'explication de cette circonstance se trouve dans un récit de la scène rédigé plus tard par un collègue et ami de Daubenton, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Geoffroy était présent, et pouvait parler en témoin oculaire, tandis que Cuvier, à cette époque, n'appartenait pas encore au Muséum et ne résidait pas à Paris, où il ne vint qu'en pluviôse an III. Voici le passage de Geoffroy Saint-Hilaire, qui se trouve dans la notice biographique sur Daubenton écrite par lui pour l'*Encyclopédie nouvelle*:

“Daubenton s'occupa longtemps avec persévérance (plusieurs années avant la Révolution) de cette œuvre utile (l'amélioration de la laine de nos moutons indigènes), et composa, dans cette intention, des instructions sur l'art du berger, qui furent remarquées comme écrites avec une simplicité admirable. Ce fut sur ce souvenir qu'obligé en 1794 (9), pour le maintien de sa position au Jardin des Plantes, d'obtenir un certificat de civisme, il parut devant l'administration locale, société dite des Sans-Culottes (10) sous le nom de Berger-Daubenton. Considéré parmi les hommes populaires d'alors comme un des leurs, ce philosophe fut salué en camarade, reçut l'accolade du président et de tous les membres présents, et obtint d'être traité comme utile et philanthrope; bienveillance dont il ne rejeta point la consécration, bien qu'elle fût peut-être accompagnée de manières, à quelques égards, peu courtoises.

Un autre surnom qui le flatta davantage dans sa vieillesse fut celui de Nestor des naturalistes”.

Le fils d'Etienne Geoffroy, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, citant le récit de son père, l'a résumé en ces termes:

“Le berger Daubenton, ainsi qu'il se qualifia en souvenir de ses instructions sur les troupeaux, fut déclaré bon citoyen aux acclamations de tous (11)”.

Le témoignage de Geoffroy nous permet de saisir le sens exact de cette qualification de berger donnée à Daubenton par le procès-verbal de la section. Ce ne sont pas des amis tremblants pour sa tête qui cherchèrent à le déguiser en le faisant passer pour un pâtre auprès d'une réunion de plébéiens ignorants. C'est Daubenton lui-même qui, spontanément, par une coquetterie d'autant plus légitime qu'en réalité le vieux savant aimait le peuple et se sentait peuple, prit plaisir à ajouter à son nom cette épithète, ce surnom (le mot est dans Geoffroy), en souvenir de ses travaux sur les moutons. La comparution devant l'assemblée de la section était une simple formalité, dont l'accomplissement devait être pour l'éminent naturaliste l'occasion prévue d'une ovation douce à son cœur. Il n'avait nullement à capter la bienveillance d'un auditoire hostile; bien loin de là, Etienne Geoffroy nous le dit, l'excellent vieillard était «*considéré parmi les hommes populaires d'alors* (Geoffroy veut dire «*parmi les hommes du peuple*») *comme un des leurs*» et, en s'appliquant un surnom qui leur montrât qu'il était bien réellement l'un des leurs par la nature de ses travaux, en se faisant leur «*camarade*», le simple et bon Daubenton cédait uniquement à un penchant de son cœur et de son esprit.

(8) *“Dardel, tête active et républicaine, rempli de talent et doué d'une heureuse imagination”.* (Rapport de David.)

(9) Ecrivant dans sa vieillesse, bien des années après l'événement, Geoffroy ne s'est pas rappelé la date exacte: c'était en novembre 1793. Cette légère erreur n'enlève rien à la crédibilité du reste.

(10) Geoffroy confond la *section des Sans-Culottes* avec la *Société fraternelle de la section des Sans-Culottes*, c'est-à-dire avec la Société populaire qui siégeait dans le lieu des assemblées de la section, les jours où celle-ci ne se réunissait pas (les assemblées des sections avaient lieu le quintidi et le décadi). Comme on le voit par la pièce officielle reproduite plus haut, la *Société fraternelle* avait été chargée de l'enquête sur le civisme de Daubenton, et avait présenté un rapport à l'assemblée générale de la section. La mention par Geoffroy du nom de cette Société, encore qu'il fasse une confusion, montre qu'il parle d'après des souvenirs réels: il avait sans doute accompagné Daubenton, son père adoptif dont il était, depuis mars 1793, le fidèle adjoint et l'inséparable compagnon, aussi bien à la séance de la *Société fraternelle*, dans laquelle l'enquête fut faite, qu'à celle de la section, où le certificat de civisme fut accordé.

(11) *Vie, travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, 1847, p.58.

Et c'est cette anecdote charmante que Cuvier, nature sèche, impérieuse et hautaine, rebelle à goûter tout ce qui n'était pas administratif et compassé, a transformée, avec une stupéfiante inintelligence, pour y chercher une preuve de la haine dont la Révolution poursuivait les hommes de science!

Dans l'ouvrage qu'il a consacré à son père, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire parle encore d'une autre circonstance, où Daubenton fut dénoncé à sa section comme suspect par un ouvrier mécontent, et où le jeune Etienne Geoffroy, qui était lié avec les plus notables républicains du quartier, réussit à parer le coup et à garantir la sécurité de son illustre maître. Voici le récit, écrit, il ne faut pas l'oublier, cinquante-quatre ans après l'événement et trois ans après la mort de Geoffroy:

«Un ouvrier que Daubenton, comme directeur du Muséum, avait réprimandé pour des travaux mal faits, voulut se venger; il en avait le pouvoir. Frère d'une personne attachée au service de madame Daubenton, et venant familièrement chaque jour dans la maison, il avait surpris quelques paroles de Daubenton, assurément fort innocentes en elles-mêmes, mais à cette époque (c'était vers le commencement de 1794 (12)) fort compromettantes. Il court les dénoncer à la tribune de la section, et la redoutable accusation d'incivisme est portée contre Daubenton.

Heureusement Geoffroy Saint-Hilaire, dit une relation que nous avons sous les yeux (13), l'apprend, se rend à la section, cause avec l'un et avec l'autre, et fait si bien que le rapport de suspicion ne peut être rédigé à temps pour être renvoyé au comité central (14). Daubenton fut oublié (15)».

Il n'y a pas de rapport entre la délivrance du certificat de civisme en frimaire, et cette dénonciation, portée devant la section dans un désir de vengeance, qui daterait de nivôse ou pluviôse. Mais le fait que la dénonciation resta vaine, et que les membres de la Société fraternelle et les autorités de la section en crurent plutôt Geoffroy que l'ennemi de Daubenton, corrobore ce qu'on a rapporté de la popularité dont jouissaient le Jardin des Plantes et son directeur.

Daubenton, ai-je dit, était personnellement attaché à la cause républicaine. Il me sera permis de rappeler à ce propos un mot de lui bien caractéristique.

C'était le 7 pluviôse an III, à un moment où déjà les royalistes relevaient la tête. Daubenton faisait une leçon à l'Ecole normale, dont les nombreux élèves remplissaient l'amphithéâtre du Muséum; il parlait de Buffon, et des convenances du style en histoire naturelle; il critiquait cette phrase si connue: *Le lion est le roi des animaux*, et, la blâmant comme contraire à la vérité, il ajouta: *«Il n'y a pas de roi dans la nature»*. A l'ouïe de ces mots, l'auditoire éclata en applaudissements, et l'amphithéâtre retentit d'acclamations qui durèrent près d'un quart d'heure. Si l'impression produite par cette parole de Daubenton fut si considérable, c'est qu'on savait, dit Etienne Geoffroy, *«que ce n'était pas de sa part un trait à effet, mais la simple et loyale expression de sa pensée de naturaliste»*.

Une circonstance qu'il me reste à mentionner nous explique pourquoi, entre plusieurs qualificatifs que Daubenton aurait pu prendre devant une assemblée de républicains, il choisit celui de *berger* c'est que, précisément à cette date, en frimaire an II, l'art du berger occupait de nouveau sa pensée de chaque jour. Onze ans auparavant, en 1782, il avait publié l'ouvrage mentionné plus haut, son *Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*, in-8° avec figures. En 1793, cet ouvrage étant depuis longtemps

(12) C'est-à-dire en nivôse ou pluviôse de l'an II.

(13) Isidore Geoffroy ajoute ici en note: *“Elle est de M. le professeur Valenciennes, qui l'a rédigée d'après les souvenirs de son père, l'un des aides-naturalistes nommés en 1793, lors de la première organisation du Muséum, et déjà attaché avec les mêmes fonctions à l'ancien Jardin des Plantes”*.

(14) L'auteur de la relation a sans doute voulu parler du *Comité de sureté générale*. On ne voit pas très bien comment une dénonciation n'a pas pu être *rédigée* à temps pour être envoyée au Comité, car le Comité recevait les dénonciations en tout temps, sans qu'aucun délai de rigueur fût imposé pour leur envoi. Evidemment Valenciennes a reproduit inexactement les souvenirs de son père. Ce qui doit être retenu de son récit, et cela nous suffit, c'est qu'Etienne Geoffroy eut assez de crédit pour tenir le dénonciateur en échec.

(15) *Vie, travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, 1847, p.57.

(16) On avait songé d'abord à construire pour les leçons de l'Ecole normale, qui devaient durer quatre mois, un amphithéâtre spécial dans la ci-devant église de la Sorbonne, mais on n'en eut pas le temps, et il fallut se contenter de l'amphithéâtre du Muséum, qui ne pouvait guère contenir que la moitié des 1268 élèves de l'Ecole.

épuisé, le public en désirait une édition nouvelle. Mais comme les frais d'impression et de gravure étaient à ce moment très coûteux, Daubenton fut obligé de remettre cette édition à un temps plus favorable (17) il se résolut à ne donner, pour le moment, qu'un simple abrégé de son livre; et il était justement occupé à ce travail quand il dut songer à se procurer un nouveau certificat de civisme. On comprend que l'idée de résumer sa carrière scientifique dans le mot de *berger* se soit présentée tout naturellement à son esprit, *L'extrait de l'Instruction pour les bergers*, imprimé en un petit volume, sans gravures, parut au commencement de floréal an II, et Daubenton en offrit quarante exemplaires au Comité d'instruction publique (18).

Il ne reste rien, vous le voyez, de la légende contre-révolutionnaire qu'on avait trop docilement acceptée sur la foi de Cuvier et de Biot.

Je crois avoir surabondamment démontré que, si Daubenton a joint à son nom la qualification de *berger*, c'est à la façon de Mirabeau se disant *marchand de drap*, de Lavoisier, de Dupont (de Nemours) et de Cloots s'appelant *cultivateurs*.

Il n'a nullement cherché à donner le change sur son identité. Il a voulu prendre un titre d'honneur.

James GUILLAUME.

(17) Avertissement de *L'Extrait de l'Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*, par le citoyen Daubenton.

18) *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. IV, p. 310. La Bibliothèque nationale ne possède pas cette première édition de *L'Extrait*, mais seulement une seconde édition faite en l'an III.